PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES
École Carignan-Salières

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement tenue le 25 mai 2020 à 19h00 en visio-conférence.

No. Résolution		
	ÉTAIENT PRÉSENTS	
	Mme Julie Maheu	Parent
	M. Martin Bolduc	Parent
	Mme Kim Rémillard	Parent
	Mme Karine Verreault	Parent
	M. Guillaume Girard	Parent
	Mme Anne Jourdain	Responsable du service de garde
	Mme Johanne Poirier-Soucy	Représentante du personnel professionnel
	Mme Isabelle Dupuis	Enseignante
	Mme Catherine Saulnier	Enseignante
	Mme Mélanie Lavoie	Enseignante
	PARTICIPAIT ÉGALEMENT	
	Mme Martine Fréchette	Directrice
	ÉTAIENT ABSENTS	
	M. Sébastien Giroux	Parent-membre substitut
	Mme Édith Labrosse	Représentante de la communauté
	ORDRE DU JOUR PROPOSÉ	
	1. Accueil 1.1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée	
	Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 19h02.	
	2. Nomination d'un ou d'une secrétaire	
	Julie Maheu-Houde est nommée. La rencontre est enregistrée pour faciliter la prise de notes. L'enregistrement sera détruit lorsque le procès-verbal sera rédigé.	
	3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 25-05-2020	
CE-131-19-20-27	La lecture de l'ordre du jour est effectuée par Mme Kim Rémillard. Il est proposé par M. Martin Bolduc d'adopter l'ordre du jour tel quel. **LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**	
	4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 24 février 2020	
CE-131-19-20-28	Il est proposé par Mme Mélanie Lavoie d'adopter le procès-verbal du 24 février 2020 tel quel. **LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**	
	5. Affaires relatives au procès-verbal du 2020-02-24	
	Approbation de la grille-matière et de la grille horaire. Mme Martine Fréchette indique que ces deux grilles seront effectives si la capacité de l'école est telle que prévue, c'est-à-dire 31 groupes à temps plein (plan A). Étant donné le contexte de la pandémie, les directives du Ministère pourraient faire en	

sorte que l'école serait à une capacité de 36 groupes de 15 enfants sans l'enseignement des spécialités (plan B).

Lettre aux ressources matérielles de la commission scolaire concernant le débarcadère du stationnement (suivi).
Mme Kim Rémillard explique que la fermeture des écoles a été annoncée au moment où la lettre était prête à être envoyée à la Commission scolaire donc elle a jugé qu'il n'était pas opportun de l'acheminer. En questionnant les membres du conseil d'établissement par courriel à ce sujet, il avait été convenu d'attendre à la prochaine rencontre du CÉ pour prendre une décision à ce sujet. Après discussions, il est entendu qu'étant donné les développements dans le dossier, soit le fait que la réfection du débarcadère est le projet prioritaire de l'école en 2020 et les préoccupations de la Commission scolaire et de la ville par rapport à la sécurité des élèves dans l'élaboration des plans du nouveau stationnement, la lettre sera réécrite par Mme Rémillard. Le moment qui convient de l'acheminer (d'ici la fin de l'année scolaire versus en septembre) sera discuté à la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

Il est précisé que les membres du CÉ faisant partie du personnel de l'école n'étaient pas concernés par cet envoi. La démarche devait être faite au nom des parents membres du conseil d'établissement.

Mme Catherine Saulnier demande d'établir un temps limite par rapport au sujet récurrent de la sécurité du débarcadère étant donné le temps accordé à chaque rencontre à ce sujet.

6. Étude des dossiers

DÉCISION

6.1.1 Approuver la ristourne photo

Annulation de la Kermesse 2020 en raison de la fermeture de l'école.
Un montant en guise de dépôt pour la réservation des jeux gonflables avait déjà été remis à la compagnie de location en janvier dernier. Ce montant a été crédité pour une prochaine activité, mais il n'est pas garanti que nous pourrons l'utiliser étant donné la fin de l'année financière et les règles budgétaires associées à cette partie du budget. De plus, Mme Fréchette précise que l'indice de défavorisation de l'école pour l'année prochaine sera moins élevé donc l'école va recevoir un montant moins important, ce qui aura un impact négatif sur le budget.

Il a été proposé par M. Martin Bolduc d'élargir la résolution afin que les fonds soient destinés à une activité qui s'adresse à tous les enfants de l'école pour l'année scolaire 20-21 plutôt que spécifiquement dédiée à la Kermesse puisqu'il serait possible que ce type d'activité ne soit pas permis l'année prochaine.

CE-131-19-20-29 **LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.1.2 Approuver le choix de la compagnie de photographie pour 2020-2021

Étant donné la complexité de faire soumissionner des compagnies dans les conditions actuelles, il est suggéré de maintenir la même compagnie de photographie. De plus, la satisfaction des parents semblait bonne par rapport à la qualité des photos.
Il a été proposé par Mme Mélanie Lavoie de maintenir le statu quo sur le choix de la compagnie de photographie pour 20-21.

CE-131-19-20-30 **LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.1.3 Approuver les encadrements du service de garde pour 20-21

Le tarif pour un enfant dîneur est passé de 4,60$ à 4,25$. Mme Kim Rémillard demande d'ajouter le libellé sur les mesures d'hygiène dans les règles du service de garde tel qu'il aurait dû apparaître dans la dernière version du document.
Mme Anne Jourdain annonce le maintien du traiteur Félix étant donné l'appréciation générale des parents pour les deux prochaines années.
Il a été proposé par Mme Catherine Saulnier d'approuver le document avec l'ajout de la règle de conduite en mesure d'hygiène et en tenant compte des tarifs du service de garde qui sont sujet à changement selon les règles fournies par le Ministère.

CE-131-19-20-31 **LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.1.4 Approuver les principes d'encadrement des frais chargés aux parents en 20-21.
Le document est similaire à celui de l'année dernière, mais certaines précisions et ajouts ont été demandés par la Commission scolaire. Parmi les éléments de précisions, on indique qu'un étalement des paiements des frais de scolarité est possible sur demande lorsqu'un parent présente une situation financière précaire. De plus, il a été ajouté que les frais de garde des enfants suspendus ne sont pas remboursés. Tel que modifié l'année dernière, le taux de consentement de 80% des parents est requis pour qu'une sortie éducative ait lieu. Une partie des activités éducatives sont gratuites pour les parents grâce à une subvention du Ministère. En ce qui concerne les activités parascolaires, le calendrier est présenté deux fois dans l'année soit en début et en mi-année.

Le présent document sera automatiquement approuvé les années subséquentes sans avoir besoin d'être approuvé au conseil d'établissement jusqu'à ce que des changements soient apportés. Mme Kim Rémillard demande à ce que le document soit tout de même présenté au CÉ afin de pouvoir soumettre des modifications s'il est jugé nécessaire de le faire.

Sur proposition de Isabelle Dupuis, il est résolu :

D'établir les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2020-2021. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe.

De mandater la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école Carignan-Salières respectant lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

CE-131-19-20-32

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.5 Approuver les activités des journées pédagogiques du service de garde 20-21

Mme Anne Jourdain présente le calendrier des sorties et activités des journées pédagogiques au service de garde pour l'année 20-21. Aucun dépôt n'a été effectué auprès des fournisseurs donc si nous devions annuler une activité en raison des règles sanitaires, nous n'aurions pas de frais associés. Advenant l'annulation d'une sortie, les activités se dérouleront au service de garde, selon les locaux disponibles.

Il est proposé par Guillaume Girard d'approuver les activités prévues lors des journées pédagogiques du service de garde.

CE-131-19-20-33

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATION

6.2.1 La révision du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

Mme Martine Fréchette présente le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. Suite à une consultation auprès de l'équipe-école, le plan a été maintenu sans changement par rapport au plan de cette année étant donné les circonstances actuelles. Il n'est donc pas nécessaire d'approuver les documents lorsqu'il n'y a aucun changement apporté.

6.2.2 le code de vie 2020-2021

Mme Martine Fréchette a effectué la même démarche pour le code de vie. Ce document est donc présenté sans changement. Le projet avec Steve Bissonnette pour travailler le comportement des élèves est reporté à l'année prochaine.

6.2.3 Sondage fin février 2020 (suivi)

Mme Fréchette présente les résultats du sondage auprès des élèves. Tous les élèves de la 3e à la 6e année ont répondu au sondage de manière honnête selon leur attitude et la concordance des résultats obtenus. Il était prévu de refaire le sondage au mois de juin, mais cette dernière passation n'aura pas lieu.

Les résultats se sont améliorés au niveau du sentiment de sécurité (8,4/10). Certains élèves semblent avoir de la difficulté à se faire des amis. Les lieux où se déroulerait le plus de violence selon la perception des élèves sont dans la cour de récréation (82%) et sur le chemin entre l'école et la maison (9%). Il demeure que certains élèves ne sont pas à l'aise de parler à personne s'il leur arrive quelque chose (10%).
De façon générale, le sondage démontre une augmentation du sentiment de sécurité sur tous les points par rapport au sondage précédent.
Une donnée significative qui a été recueillie démontre que les élèves ont la perception que l'adulte n'intervient pas par rapport aux problèmes (chicanes ou mauvais comportement rapporté). Il serait souhaitable d'établir un système de

	résolution de conflits afin que les élèves constatent que les adultes s'occupent des problèmes qu'ils leur rapportent. Une des questions concernait la cyberintimidation. La grande majorité des élèves ne sont pas présents sur les réseaux sociaux donc cette question sera retirée des prochains sondages.		
	8. Varia Aucun point ajouté.		
	9. Prochaine rencontre et levée de l'Assemblée La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le lundi 15 juin à 19h. Il est proposé par Karine Verreault de levée l'assemblée à 20h57.		
CE-131-19-20-34	**LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**		
Direction :	Martine Fréchette	Date : ____/____/____	
Présidente :	Kim Rémillard	Date : ____/____/____	